VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS

Commerciale, Centrale et de Choix

—DANS—

Le Second et Troisième District

Nos 216-218 rue Bourbon,

Entre les rues Douane et Bienville.

Seulement à un filet de la rue du Canal le grand centre des affaires de cette ville.

ELEGANT,

Substantiellement et Récemment Construit Magasin et Résidence en Briques à Trois Etages.

Nos 1208-1210 RUE DES URSULINES, entre St-Claude et Trémé. Spendide et grande bâtisse en briques couverte en ardoises, à deux corps de logis. A proximité des Eglises, Marchés, Ecoles, Chars, et autres commodités à la main. Seulement à un quart d'heure de marche de la rue du CANAL.

Nos 535-537-539 RUE MARIGNY, coin Chartres. Trois bâtisses à deux étages. A proximité de toutes les commodités. Louées environ $20 par mois.

Successions de Pierre Casse et sa femme, Mme Virginie Mercier, premièrement décédée.

Pour effectuer un partage.

No 60 420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI 2 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique A LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 28 mars 1900 en Cour en pleine séance, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :—

SECOND DISTRICT.

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliartions qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St Philippe, Tremé et St Claude; mesurant 69 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue des Ursulines sur une profondeur de 43 pieds 8 pouces 3 lignes environ d'après les titres et exactement d'après l'arpentage de J. A. D'Hémécourt, daté le 22 octobre 1878, 68 pieds 7 pouces 6 lignes de face sur la rue Ursulines sur 43 pieds 6 pouces 6 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques couverte en ardoises, à deux corps de logis, ayant sur un côté, au rez-de-chaussée, grand salon, salle à manger, et trois chambres à coucher au second étage, cuisine en briques y attenant de côté, avec une chambre en bas et une chambre en haut et l'autre côté, trois chambres en bas, citerne, hydrant, lieux d'aisances de chaque côté, cour carrelée, et connue sous les numéros municipaux 1208 et 1210 rue des Ursulines.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Douane, Royale et Bienville, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, étant une partie du lot désigné par le No 5.

Les améliorations comprennent un élégant magasin et résidence à trois étages en briques substantiellement et récemment construit, la moitié duquel est occupée au rez-de-chaussée par Sam B. Stewart, Plombier, etc., et l'autre moitié par E. Dusse manufacturier de bijouterie, les deuxième et troisième étages contiennent chacun huit magnifiques chambres à coucher avec galerie tout autour, palier sur chaque étage, gaz partout, hydrant et lieux d'aisances à chaque étage, deux citernes dans le fond, hall sur le côté communique aux étages supérieurs d'un côté, corridor de l'autre côté, pavage Schillinger dans la cour, élégante verandah en fer au second étage faisant face à la rue, connue par les Nos 216 et 218 rue Bourbon.

Le rez de chaussée est loué à bail à messieurs Dusse et Sam. B. Stewart jusqu'au 30 septembre 1900, chacun à raison de $25 par mois ou $50 par mois pour les deux magasins. Les étages supérieurs étaient loués à raison de $125 par mois, maintenant vacants, mais devraient commander le même loyer.

TROISIEME DISTRICT.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Marigny, Mandeville et Decatur, mesurant 60 pieds de face sur la rue de Chartres, sur 60 pieds de face et de profondeur sur la rue Marigny, le tout mesure française, lesquelles rues il forme le coin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages ayant 8 chambres, une chambre dans l'attic, 2 cabinet galerie de côté et devant, une autre bâtisse à deux étages en briques ayant 4 chambres, une autre bâtisse connue sous le No 535 rue Marigny ayant 4 chambres, cour carrelée, W. works, 2 citernes, double lieux d'aisances, etc. Loué environ $30 par mois.

Termes et Conditions: Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs payables à un an et deux ans, de la date de l'adjudication avec huit pour cent d'intérêt par an de ladite date jusqu'à paiement: lesdits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et les actes de vente en contiendront toutes les clauses usuelles de récurité, incluant la stipulation pour le paiement des honoraires d'avocat à cinq pour cent en cas de procès, les acquereurs d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1900 et les timbres de guerre des Etats Unis sur les ventes. Les propriétés sont vendues sujettes aux baux existant. Les actes de ventes devront être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur pour garantir la vente.

Charles J. Théard et George W. Flynn, avocats.

31 mars—31—avril 1 4 11 18 25—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Maison à deux corps de logis,

Nos 1429 et 1430 rue Bourbon.

Mme James N. Brooks et als vs Louis Monleizun et als.

No 61,511—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 813 rue de la Commune, MERCREDI, 25 avril 1900, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur **Bureau et Bourse**, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne:

EN vertu de et conformément à un jugement d'Honorable N. H. Rich or, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu en Cour en séance publique le 14 mars 1900 et signé en Cour en séance publique le 20 mars 1900, et en vertu d'un ordre de la même Honorable Cour et daté le 23 mars 1900, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille dans l'affaire intitulée ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Esplanade et Dauphine, lequel morceau ou portion de terre mesure, mesure américaine, 34 pieds 4 pouces 7 lignes de face sur la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis couverte en ardoises ayant huit chambres, citerne, Water Works, hangar, lieux d'aisance, un côté loué $13 par mois l'autre côté occupé par une des parties en intérêt.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représenté en billet pour ledit montant garantis par hypothèque spéciale avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété et portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume telles que le transfert de la police, le paiement de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement desdits billets, le pacte de non aliénando et les acquéreurs d'assumer et de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année courante 1900, les timbres de l'Internal Revenue des E. U., doivent être payés par l'acquéreur qui sera tenu de faire un dépôt de 10 0|0 comme gaiantie de compléter la vente.

Acte de vente pardevant G. M. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Méral, avocat.

24 mars—24 28—avril 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS DESIRABLES

Dans le Troisième District.

Nos 832-836 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Dauphine.

Nos 909-911-913-915 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Remparts.

Wm E. et Arthur Burke vs Le Mineur Arthur Burke.

No 61,497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear Encanteur—bureau 813 rue Commune, MERCREDI, 9 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur bureau et bourse, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mars 1900, en cour en pleine séance et signé en cour en pleine séance, le 2 avril 1900, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La moitié d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Mandeville et Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Mandeville, Dauphine et Marigny. Ladite moitié est à prendre à une distance de 50 pieds du dit encoignure et mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine à l'arrière de chaque côté, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre A, sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 16 mars 1880 et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et la stipulation de porter intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, le acquéreurs d'assumer le paiement des taxes pour l'année courante 1900 et les timbres de revenu des Etats-Unis en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, et pas sé pardevant John R Legier, notaire public en cette ville et devra contenir toutes les clauses usuelles et de coutume. Les acquéreurs seront tenus de déposer dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur au moment de la vente.

Robert Legier avocat.

6 avril—6 11 18 25—mai 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

LAITIERS,

Jardiniers et autres--Attention!

GRANDE

Etendue de terre sur le Bayou St-Jean.

Environ un filet des chars de la rue Dumaine City Park et le Marché Français.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 11 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 5 mars 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés sur la rive gauche du Bayou St Jean, dans le Second District de cette ville désigné par les numéros 1 et 2 sur un croquis de C. A. de Armas, voyer, daté le 22 mai 1869, et mesure d'après ledit croquis comme suit: le numéro Un 112 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur le Bayou St Jean, 97 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne d'en bas, à laquelle profondeur le lit lot court parallèlement avec la ligne de face 25 pieds 7 pouces, sur une profondeur en plus de 344 pieds 5 pouces et 5 lignes s'étendant sur la ligne du fond qui mesure 194 pieds 6 pouces sur le côté d'en haut une première profondeur de 28 pieds 4 pouces 4 lignes sur une ligne rompue; ladite ligne court obliquement sur une seconde profondeur de 26 pieds 11 pouces, 4 lignes, puis une autre profondeur de 62 pieds 6 pouces à la quelle distance ledit lot court parallèlement avec la ligne de face 46 pieds 6 pouces et 249 pieds 6 pouces 1 ligne jusqu'à l'arrière ligne, le lot numéro deux mesure 44 pieds 6 pouces face au Bayou St Jean sur la ligne du haut 97 pieds 10 pouces et 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond et 109 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne opposée.

2° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Génois, Telemachus, Dumaine et St Philippe, mesurant 33 pieds de profondeur sur la ligne la divisant de la propriété P. L. Fourchy, 163 pieds 6 pouces sur la ligne séparant de la propriété ci-dessus décrite et 169 pieds sur la ligne du fond; ladite portion de terre est désignée par la lettre F, sur un croquis de S. F. Lewis, voyer, annexé à un acte passé pardevant P. E. Théard, autrefois notaire de cette ville, le 17 novembre 1886.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé de terre ayant 5 chambres, galerie sur le devant, le côté et derrière, écurie pouvant loger onze têtes d'animaux et magasin de fourrage, 2 citernes, tonlailler, lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans représenté par des billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de coutume de sécurité, le transfert de la police d'assurance et que l'acquéreur paie les taxes de l'année courante 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur afin de garantir la vente.

Acte de vente pardevant George M. Barnett, notaire public, incluant les timbres Internal Revenu des E. U aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Méral, avocat.

7 mars—7 9 14 21 28—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX,

Coin Canal et Front,

LOUÉE A BAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1900.

Succession de Peregrino Avendaro.

No 61,515—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 25 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 mars 1900 et signé le 15 mars 1900, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

trouvent, dans l'ilet borné par les rues Canal ou Commune, Gravier, Front et Delta, mesurant plus ou moins 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face sur la rue du Canal ou Commune, 27 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond; 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Front et 117 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent un splendide magasin à trois étages en briques couvert en ardoises. Vendu sujet au bail qui existe dessus expirant le 30 septembre 1900.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de sept pour cent par an du jour de la vente; lesdits billets garantis par privilège de vendeur et toutes les clauses de sécurité incluant cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite desdits billets. L'acquéreur de payer les timbres de l'Internal Revenue et les taxes de la présente année 1900. L'acquéreur devra déposer 10 0|0 de son enchère au moment de la vente avec l'encanteur.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, N. P., aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur

Dans le Second et Troisième District,

Nos 936-938 Rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine.

Maison à un étage en briques.

Coin Derbigny et Kerlerec.

Maison à un étage à deux corps de logis.

Nos 1364 et 1366 Rue Laharpe, entre les rues Villeré et Marais.

Maison double à deux corps de logis et à un étage.

Succession de Marie Thérèse Adonisa Adams, femme d'Alexandre Garnier.

No 61,218—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER— Placide J. Spear Encanteur, Bureau 813 rue Commune— MERCREDI, 18 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, signé le 9 mars 1900, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Toulouse Dauphine, St. Louis et Bourgogne, et mesurant 31, pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 65 pieds 4 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une résidence à un étage, en briques, avant 6 chambres, une bâtisse à deux étages au fond ayant 4 chambres, waterworks, cour carrelée, puits, latrines, etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borne par les rues Derbigny, Kerlerec, Claiborne et Esplanade, ledit lot désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 décembre 1875 un croquis duquel est annexé à un acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire autrefois en cette ville le 31 janvier 1876, par les héritiers de C. Dufour et E. Faine mesurant comme suit: Lot No 1 forme l'encoignure des rues Derbigny et Kerlerec et mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 71 pieds 6 pouces.

Les améliorations comprennent une maison à un étage à deux corps de logis ayant 4 chambres, hangar attenant à la maison, bâtisse à l'arrière ayant deux chambres et hangar y attenant, citerne, puits, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 3, lequel est borné par les rues Laharpe, Villeré, Columbus et Marais et l'avenue St Bernard, d'après le plan fait par A. D'Hémécourt, le 18 décembre 1877, déposé dans le bureau de T. Layton, notaire en cette ville; ledit lot ayant 20 pieds de face à la rue de Laharpe, sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres 2 cabinets, une cuisine à un étage ayant 2 chambres, citerne, latrines, puits, etc.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de ventes pardevant H. Generes Dufour, notaire public, incluant les timbres de revenus de Etats-Unis aux frais des acquéreurs.

Clegg et Quintero, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ

Rémunérative du Second District

Nos 1013-1015 rue Douane, entre Remparts et Bourgogne.

Maison à deux étages en briques avec attic,

Louée à bail $600 par an.

SUCCESSION DE PIERRE PÉRET.

No 56 872—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,— Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue de la Commune, MERCREDI, 11 avril 1900 à midi il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 6 mars 1900 pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en quelque sorte appartenant situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 96, borné par les rues de la Douane Remparts, Bienville et Bourgogne, mesurant d'après un croquis fait par D. M. Broman, déposé voyer daté le 7 février 1892, annexé à la marge d'un acte de vente au Young Mens Gymnastic Club, exécuté pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 24 février 1893 45 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane sur 121 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages et attic, couverte en ardoises, No 1013 et 1015 rue de la Douane, ayant Bar et Grocerie, 4 chambres et hall au premier étage, 6 chambres et cuisine au second étage et 4 chambres dans l'attic, hangar en briques à l'arrière, waterworks, citerne, etc., Vendue sujette au bail expirant le 31 octobre 1900, à raison de cinquante piastres par mois.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de Un et Deux ans, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, la stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, l'acquéreur d'assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1900 et les Internal Revenue Stamps des Etats-Unis sur ladite vente. La vente est faite sujette au bail présentement existant en faveur de Jean Bordes et qui expirera le 31 octobre 1900 à raison de cinquante piastres par mois. L'acquéreur sera tenu de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Théard et Rufus E. Foster, avocats.

9 mars—9 14 21 28—avril 4 11

Succession de John P. McQuade.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 61,706—Division C—Attendu que Mlle Kate R. McQuade a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John P. McQuade, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

1 avril—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et fille,

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Choix et Résidence,

2219 RUE DUMAINE.

Terrain d'une Largeur Extra,

Rue Galvez, près Dumaine,

La Façade Pavée en Briques Vitrifiées.

Succession de Mlle Ermance de St. Romes.

No 60,271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI 8 mai, 1900 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 4 avril 1900 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, No 8, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Dumaine, Miro et St-Philippe, mesurant 3 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez, commençant à un point 100 pieds de la rue Dumaine et mesurant 132 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un autre lot de terre, No 12, dans le même ilet mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Lot 13, dans le même ilet touchant au lot No 12, et occupé par un club de tir, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur 220 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur et mesurant 33 pieds dans le fond à une profondeur de 123 pieds 1 pouce de la rue Dumaine où ledit lot vient en point, la ligne oblique du côté de la rue Miro mesurant 98 pieds 3 pouces 4 lignes; le tout d'après un plan de George De Armas daté le 30 novembre 1899.

Conditions—Comptant; les taxes de 1900 et les timbres du revenu devant être payés par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, N. P., aux frais des acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

6 avril—6 8 15 22 29—mai 6 à date

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Catherine Meltzer, veuve de William Mackenroth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 61,855—Division C—Attendu que Frederick W. Mackenroth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Meltzer, veuve de Wm Makenroth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

James B. Rosser, Jr, avocat.

6 av—6 10 15

Succession de Jean M. Daulous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 61,854—Division D—Attendu que Mme Alice Marie Michelet, veuve de Jean Marie Daulous, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean M. Daulous décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Carroll & Carroll, avocats.

6 avril—6 10 15

Succession de William Mackenroth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56 084—Division A—Attendu que Frederick W. Mackenroth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu William Mackenroth, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

James B. Rosser, Jr., avocat.

6 avril—6 10 15

Succession de veuve Mary Donelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,825 Division C—Attendu que Mme Catherine Donnelly, femme de Roya H. Bridges, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu veuve Mary Dennelly décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15

Succession de Mme Theodore Owen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,826 — Division C—Attendu que Theodore Owen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Theodore Owen, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

6 avril—6 10 15

Succession de James R. Gleason.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,841—Division A Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Josephine Amann, veuve de James R. Gleason, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

29 mars—29—avril 2 7

Succession de Mlle Louise Curts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 61,154—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par P. M. Fourgette exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O GUERIN, Greffier.

29 mars—29—avril 2 7

Succession de Thomas C. Theurer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 61 763—Division A—Attendu que Mme Elizabeth Hecker, la veuve de Mathias Keppler, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas C. Theurer, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

G. G. Kronenberger, avocat.

30 mars—30 avril 3 8

Succession de Ellen Farrelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,449—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Elizabeth Farrelly, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN

29 mars—29—avril 2 7 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Formant le coin des rues Tonti et Hôpital.

Bâtisses connues comme No 1206 rue Tonti.

John Munford & Co vs Victor Jambois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,560—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier district de cette ville, le JEUDI 3 mai 1900, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Tonti, Quartier et Miro. Ledit lot désigné par le numéro trente-cinq sur un plan déposé comme plan No vingt neuf en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement un notaire de cette ville; lequel dit lot de terre forme le coin desdites rues Hopita et Tonti et mesure en mesure américaine trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Hopital, soixante dix pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Tonti, soixante-quinze pieds cinq pouces sur la ligne séparant de la propriété de H. Hill et soixante-trois pieds sur la ligne du fond le divisant du lot No trente-quatre, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant, disons quatre cents dollars ($400 00) avec 8 0|0 d'intérêt par an du 28 mai 1898 jusqu'au paiement; 5 0|0 honoraires d'avocat sur ledit montant, les frais et charges du procès et vente et les taxes dues sur ladite propriété

II. L'acquéreur (jusqu'au montant de son enchère) assumant le paiement d'un billet de $400.00 daté le 28 Mai 1898, payable deux années après sa date et portant 8 0|0 d'intérêt par années de sa date jusqu'au paiement tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété (concurremment avec la réclamation du plaignant) selon acte pardevant James B. Ward, notaire, le 28 mai 1898.

III. Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour les plaignants.

30 mars—30 31—avril 5 12 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grandes propriétés de valeur, améliorées du Premier District,

Sur la rue Girod, entre les rues Front et Fulton (la rue à l'arrière étant Notre Dame), et sur les rues Front et Fulton, formant les encoignures de chacune des dites rues avec la rue Girod, et ayant une façade entière sur la rue Girod, (la rue à l'arrière étant Lafayette.)

Mme Mary G. T. Stempel, gardienne, vs Frank L. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 61,426—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 avril 1900 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:—

Premièrement—Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Fulton, Front et Notre-Dame, désigné par le No 2 et mesurant vingt-quatre pieds un pouce et une ligne de face à la rue Girod, vingt-quatre pieds deux pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-et onze pieds et deux lignes sur la ligne de division du lot No 1 et soixante-et-onze pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du l